

POSEI France
Année de réalisation 2024

SYNTHESE
du Rapport Annuel d'Exécution

Synthèse du Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2024
Réalisée par le cabinet AND International

SOMMAIRE

1	L'EXECUTION FINANCIERE GLOBALE DU POSEI FRANCE 2024	3
1.1	Exécution financière du FEAGA	3
1.2	Fiche financière du POSEI.....	5
1.3	Bilan par DOM.....	6
2	BILAN DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	8
2.1	Mesure 1 : Actions transversales.....	8
2.2	Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane.....	8
2.3	Mesure 3 : Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	10
2.4	Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification	12
2.5	Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales	14
2.6	Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement	16

Tableaux de données

Tableau 1 – Synthèse des aides POSEI exercice financier 2025 - Tous DOM.....	5
Tableau 2 - Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2024 par mesure et par DOM (exercice FEAGA 2025).....	6
Tableau 3 - Exécution financière de la mesure banane, tous DOM en 2024	8
Tableau 4 - Exécution financière de la mesure canne-sucre-rhum tous DOM en 2024.....	10
Tableau 5 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification, tous DOM en 2024.....	12
Tableau 6 - Indicateurs de mise en œuvre de la mesure Productions végétales de diversification, tous DOM en 2024.....	13
Tableau 7 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions animales, tous DOM en 2024..	14
Tableau 8 - Abattages bovins dans les DROM	14
Tableau 9 - Production des filières avicoles dans les DROM.....	15
Tableau 10 - Abattages porcins dans les DROM.....	16
Tableau 11 - Introductions RSA (origine UE) par DOM.....	16

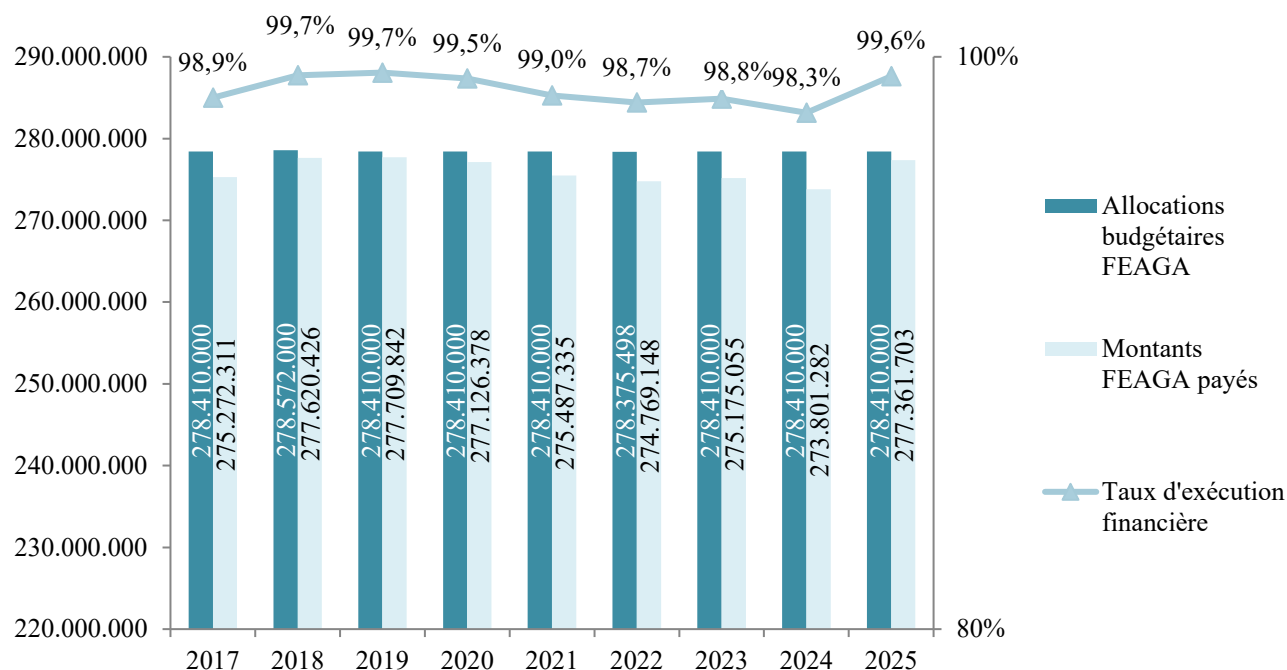
Figures

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2017 à 2025, budget communautaire, en euros	3
Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2024 (exercice financier 2025) dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM	5
Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2024 (exercice financier 2025), par DOM et par groupe de mesures (Euros).....	7
Figure 4 - Evolution des surfaces et productions de banane par année de campagne de commercialisation entre 2014 et 2023 en indice	9
Figure 5 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum dans les DOM entre 2015-2024, en indice	11

1 L'exécution financière globale du POSEI France 2024

1.1 Exécution financière du FEAGA

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2017 à 2025, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP – hors RDF, données définitives arrêtées au 15/10/2025

Le montant total des paiements de l'exercice FEAGA 2025 (du 16/10/2024 au 15/10/2025) est de 331 785 937 €, dont 277 361 703 € sur crédits FEAGA et 54 424 234 € sur crédits nationaux (« CIOM »). Le taux d'exécution FEAGA atteint 99,6%, et le taux d'exécution financière global (intégrant le budget FEAGA et CIOM) atteint 98,6%. Le montant payé sur l'exercice FEAGA 2025 est en hausse de 1,5% par rapport à l'exercice FEAGA 2024.

1.2 Fiche financière du POSEI

EF2

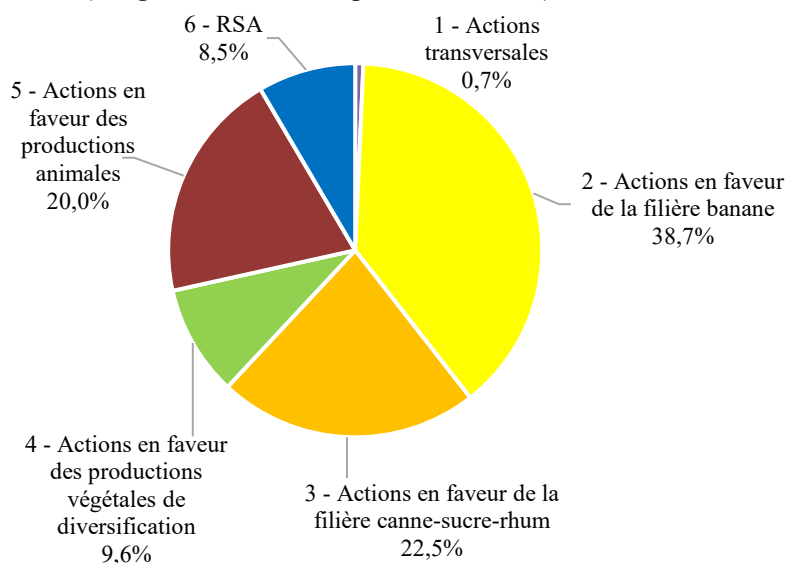
Tableau 1 – Synthèse des aides POSEI exercice financier 2025 - Tous DROM

Intitulés des mesures	Fiche financière modifiée (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution (1)	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
MFPA - Actions transversales	2 337 273 €	2 334 808 €	99,9%			2 334 808 €
- assistance technique		764 730 €				764 730 €
- réseaux de références		485 163 €				485 163 €
- structuration des filières agricoles mahoraises		58 822 €				58 822 €
- animation et gestion des filières (hors Mayotte)		1 026 092 €				1 026 092 €
MFPA – Actions en faveur de la filière banane	129 100 000 €	128 561 493 €	99,6%			128 561 493 €
MFPA - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74 860 000 €	74 670 568 €	99,7%			74 670 568 €
MFPA - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane et Div. vég Mayotte)	16 700 600 €	16 638 340 €	99,6%	16 150 615 €	15 098 628 €	31 736 968 €
- Aides surfaciques Mayotte	3 849 000 €	2 553 890 €	66,4%			2 553 890 €
MFPA – Actions en faveur des productions animales	28 512 127 €	28 260 702 €	99,1%	38 649 385 €	38 142 840 €	66 403 541 €
- primes animales		9 420 388 €			2 489 660 €	11 910 048 €
- structuration de l'élevage	18 037 127 €	17 840 313 €			34 653 268 €	52 493 581 €
- importation d'animaux vivants	1 000 000 €	1 000 000 €			999 912 €	1 999 912 €
Sous-total MFPA	251 510 000 €	250 465 910 €	99,6%	54 800 000 €	53 241 468 €	303 707 379 €
RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26 900 000 €	26 895 793 €	100,0%	5 000 000 €	1 182 766 €	28 078 558 €
Total POSEI France	278 410 000 €	277 361 703 €	99,6%	59 800 000 €	54 424 234 €	331 785 937 €

NB : Les montants relatifs à l'assistance technique, aux importations d'animaux vivants et le Régime Spécifique d'Approvisionnement, versées au fil de l'eau, incluent des aides POSEI 2024 et POSEI 2025.

1 : Le taux d'exécution est calculé par rapport aux allocations FEAGA et aux montants payés, hors complément national

Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2024 (exercice financier 2025) dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DROM



Sources : ODEADOM, ASP

1.3 Bilan par DOM

EF3

Tableau 2 - Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2024 par mesure et par DROM
(exercice FEAGA 2025)

Montants en Euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Tous DOM
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales (MFPA)						
Mesure transversale	285 930	191 569	183 264	365 330	58 822	2 334 808
Assistance technique						764 730
Réseaux de références						485 163
Structuration des filières agricoles mahoraises					58 822 €	58 822 €
Animation et gestion des filières d'élevage (hors Mayotte)	162 500	124 752	183 264	252 500		723 016 €
Animation et gestion des filières végétales (hors Mayotte)	123 430	66 817		112 830		303 077 €
Mesure en faveur de la filière banane*	32 654 329		95 907 164			128 561 493
% de chaque DOM	25,4%		74,6%			
Mesure en faveur de la filière canne-sucre-rhum*	18 155 836	120 013	5 320 646	51 074 073	0	74 670 568
% de chaque DOM	24,3%	0,2%	7,1%	68,4%	0,0%	
Industrie sucrière	13 971 000		1 066 000	44 163 000		59 200 000
ATCL	2 431 979	16 039	521 884	6 911 073		9 880 974
Transformation en rhum agricole	1 752 857	103 975	3 732 762			5 589 594
Mesure en faveur des productions végétales de diversification	4 171 417	365 538	4 138 141	19 287 863	3 774 009	31 736 968
% de chaque DOM	13,1%	1,2%	13,0%	60,8%	11,9%	
Aides en faveur des actions de promotion et de communication	99 870	74 270	0	83 312		257 453
Aide à la production de semences et plants	20 224	5 949	0	138 161		164 333
Aides à la mise en marché	3 135 934	194 256	3 539 006	16 050 785		22 919 981
Aides d'accompagnement des filières	915 389	52 063	599 135	2 870 294		4 436 881
Aides spécifiques à la filière plantes aromatiques à parfum et médicinales	0			145 311		145 311
Aides spécifiques à la Guyane	0	39 000	0	0		39 000
Diversification végétale de Mayotte	0	0	0	0	3 774 009	3 774 009
Mesure en faveur des productions animales	7 462 801	5 624 349	13 811 148	34 261 290	5 243 953	66 403 541
Primes aux éleveurs de ruminants	3 418 403	2 419 617	2 019 510	4 052 519	0	11 910 048
% de chaque DOM						
ADMCA	3 043 183	1 905 096	1 619 123	2 753 858	0	9 321 261
PAB	307 462	460 359	332 866	1 163 020	0	2 263 708
PPR	67 757	54 162	67 520	135 640	0	325 079
Structuration des élevages et dispositif Mayotte	3 761 638	3 139 107	11 295 831	29 326 216	4 970 789	52 493 581
% de chaque DOM	7,2%	6,0%	21,5%	55,9%	9,5%	
Importation d'animaux vivants	282 760	65 626	495 807	882 556	273 164	1 999 912
% de chaque DOM	14,1%	3,3%	24,8%	44,1%	13,7%	
Total MFPA	62 730 313	6 301 470	119 360 362	104 988 556	9 076 784	303 707 379
Le régime d'approvisionnement spécifique (RSA)						
Mesure RSA	3 973 206	2 122 025	4 897 749	15 951 559	1 134 020	28 078 558
% de chaque DOM	14,2%	7,6%	17,4%	56,8%	4,0%	100,0%
Total POSEI 2024	66 703 518	8 423 495	124 258 111	120 940 115	10 269 626	331 785 937

Source : ODEADOM, ASP

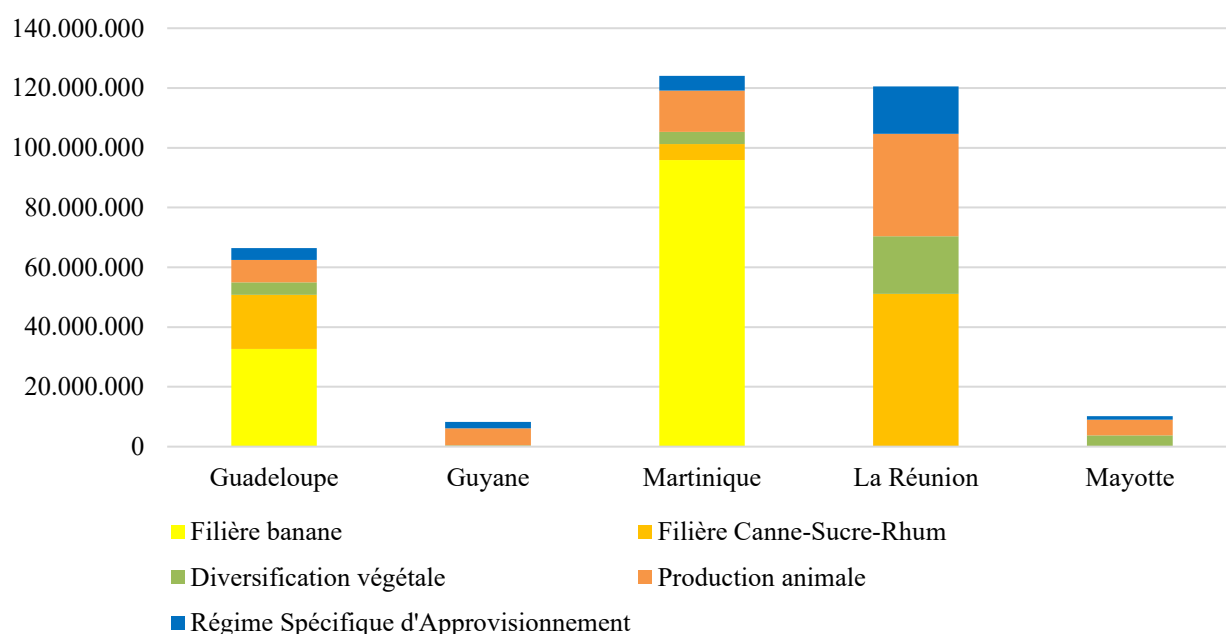
Les montants perçus par territoire sont présentés ci-dessous (ils n'intègrent pas les montants de la mesure 1 « Actions Transversales ») :

- Guadeloupe : 66 703 518 € ; -0,2% par rapport à 2023, expliqué en partie par la baisse de 24% du montant d'aides pour la diversification végétale ;
- Guyane : 8 231 926 € ; +10,3% par rapport à 2023 avec des baisses sur les montants des mesures canne-sucre-rhum et production animale et des hausses sur les montants de diversification végétale et RSA ;

- Martinique : 124 074 847 € ; +1,4% par rapport à 2023 en lien avec la hausse de 23% du montant RSA et de 21% du montant pour la diversification végétale ;
- La Réunion : 120 574 785 € ; +4,5% par rapport à 2023 avec l'augmentation de 34% du montant RSA ;
- Mayotte : 10 151 982 € ; +24,5% par rapport à 2023 porté par l'augmentation de 123% du montant RSA.

Les grandes cultures destinées à l'expédition/exportation (canne et surtout banane) impactent fortement la répartition des aides POSEI entre les DOM.

Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2024 (exercice financier 2025), par DROM et par groupe de mesures (Euros)



Sources : ODEADOM, ASP

2 Bilan de performance du programme

2.1 Mesure 1 : Actions transversales

L'assistance technique a été essentielle pour la mise en œuvre du programme, offrant des ressources pour adapter les systèmes d'information et numériser les demandes d'aide, ce qui a été largement salué par les bénéficiaires du POSEI. Le montant total 2024 s'élève à 766 101 € dont l'essentiel est consacré aux adaptations des systèmes informatiques de l'office.

En parallèle, les réseaux de référence (dépenses exécutées à hauteur de 485 163 €) en soutenant les travaux menés par les comités sectoriels, ont permis d'appuyer le développement des filières animales et végétales et de développer des références technico-économiques par production. La mise en œuvre des réseaux de référence pour les filières animales se poursuit à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe, avec des moyens humains renforcés sur les Antilles. La mise en œuvre des réseaux de référence pour les filières végétales a pu se poursuivre avec un rythme relativement stable de suivis à la Réunion et en Martinique malgré des difficultés dans le recrutement de nouveaux producteurs. Elle a été relancée en Guadeloupe après une année 2023 compliquée. En Guyane, les suivis se poursuivent de façon satisfaisante, confirmant le succès des réseaux de références pour les filières végétales pour leur deuxième année de mise en œuvre.

Enfin, les aides à l'animation et à la gestion des filières (dépenses exécutées à hauteur de 1 028 671 €) ont permis d'établir des conventions interprofessionnelles, visant à renforcer la souveraineté alimentaire par des objectifs et des programmes de travail clairs.

2.2 Mesure 2 : Actions en faveur de la filière banane

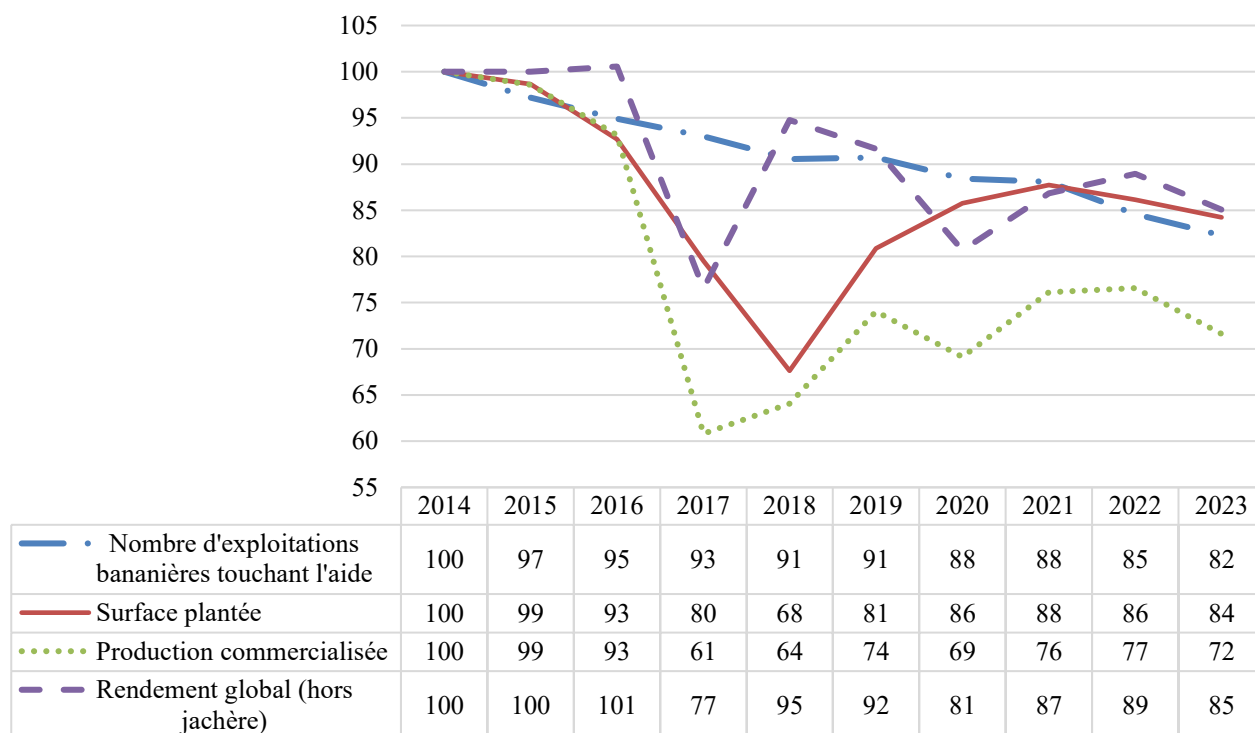
Tableau 3 - Exécution financière de la mesure banane, tous DROM en 2024

Montants en milliers €	2023	2024
Allocation	129 100	129 100
Montant payé	128 578	128 561
Réalisation (%)	99,60%	99,60%

Source : ODEADOM

En 2024, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « banane » était de 129,1 M€ et les montants payés ont atteint 128 561 43€ ; soit un taux d'exécution de 99,6 %. Le tonnage commercialisé présenté à l'aide a atteint 191 047 tonnes soit 6,5% de moins que l'année précédente. Le tonnage commercialisé pris en compte pour le calcul de l'aide, correspondant au tonnage commercialisé en 2023 et reconstitué, a atteint 225 350 tonnes soit 5,7% de moins qu'en 2022.

Enfin, 82% des exploitations ont touché 100% de leur droit à l'aide en 2024, contre 88% en 2023.

Figure 4 - Evolution des surfaces et productions de banane par année de campagne de commercialisation entre 2014 et 2023 en indice

Sources : ODEADOM, DAAF (les indices sont calculés sur la base 100 = valeur de la série en 2014)

L'objectif du programme visant au **maintien d'une masse critique d'exploitations et de tonnages** s'appuie sur 3 indicateurs :

- Le nombre d'exploitations bananières touchant l'aide ;
- Le tonnage annuel commercialisé ;
- La superficie en banane.

Un nombre de planteurs en diminution aux Antilles qui favorise l'augmentation de la surface des plantations.

Suivant la baisse tendancielle **du nombre de planteurs** de bananes bénéficiant de l'aide, qui couvre environ 99% des planteurs des Antilles, leur nombre a baissé entre l'aide POSEI 2023 et 2024 passant de 482 à 469 ; en lien avec une population agricole vieillissante et une transmission des exploitations difficile. Depuis les années 70, le nombre d'exploitations est en constante diminution, ce qui se traduit par une augmentation de la surface agricole moyenne. Cette dernière a progressé de 0,5% entre 2022 et 2023. Après le rebond qui a marqué l'année 2021 et qui s'est maintenu en 2022, la production commercialisée marque une baisse de plus de 6% en 2023, en lien avec des événements climatiques impactant en 2023.

Le programme POSEI contribue aux objectifs de garantie de revenu équitable et de système de gestion durable.

L'objectif de **garantir un revenu équitable aux planteurs** s'appuie sur le suivi des prix unitaires de la banane sur le marché local et à l'export. Le manque de données de suivi et/ou d'études récentes sur le revenu des planteurs de bananes rend complexe l'analyse de cet objectif. Les représentants des filières locales affirment néanmoins que l'aide apportée par le POSEI est un complément indispensable aux revenus des planteurs, permettant le maintien des exploitations et de la compétitivité sur le marché mondial, dans un contexte de négociation de prix de plus en plus tendu avec la grande distribution.

Enfin, l'objectif de **favoriser un système de gestion durable** repose sur le suivi des indicateurs des Plans de Banane Durable, ainsi que sur le suivi de la superficie bananière mise en jachère. Le programme PBD 2 arrivant initialement à son terme en 2020 a été prolongé jusqu'à fin 2023. L'année 2024 est couverte par le PBD 3 qui suit la même logique, avec des objectifs renforcés. Les indicateurs de taux de sole bananière avec couverture permanente du sol et de Quantité de Substance Active (QSA), dépassent largement les objectifs fixés sur les deux départements. Cette situation illustre les efforts faits par la filière afin de mieux prendre en compte les aspects environnementaux liés à leur activité. L'indicateur de taux d'azote organique dans la fertilisation a également progressé depuis 2018, du fait de campagnes de plantation importantes suite aux dégâts dans les parcelles liées aux cyclones de 2016 et 2017. L'évolution tendancielle de la superficie en jachère est en baisse de -16,5% par an sur la période 2015-2023 ; avec une fluctuation variable d'une année sur l'autre. Cet indicateur constitue une variable d'ajustement pour la filière ; il dépend des événements climatiques et de l'étalement nécessaire de la production. C'est pourquoi, depuis les cyclones de 2016 et 2017, la surface de jachère tend à se replier, au bénéfice des surfaces en production. Ainsi, l'aide POSEI étant octroyée aux planteurs ayant signé ce PBD, le programme contribue à une gestion durable de la filière. En outre, le dispositif bio mis en place en 2018 contribue également à inciter au développement de la conversion des surfaces et à la production de bananes AB.

2.3 Mesure 3 : Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum

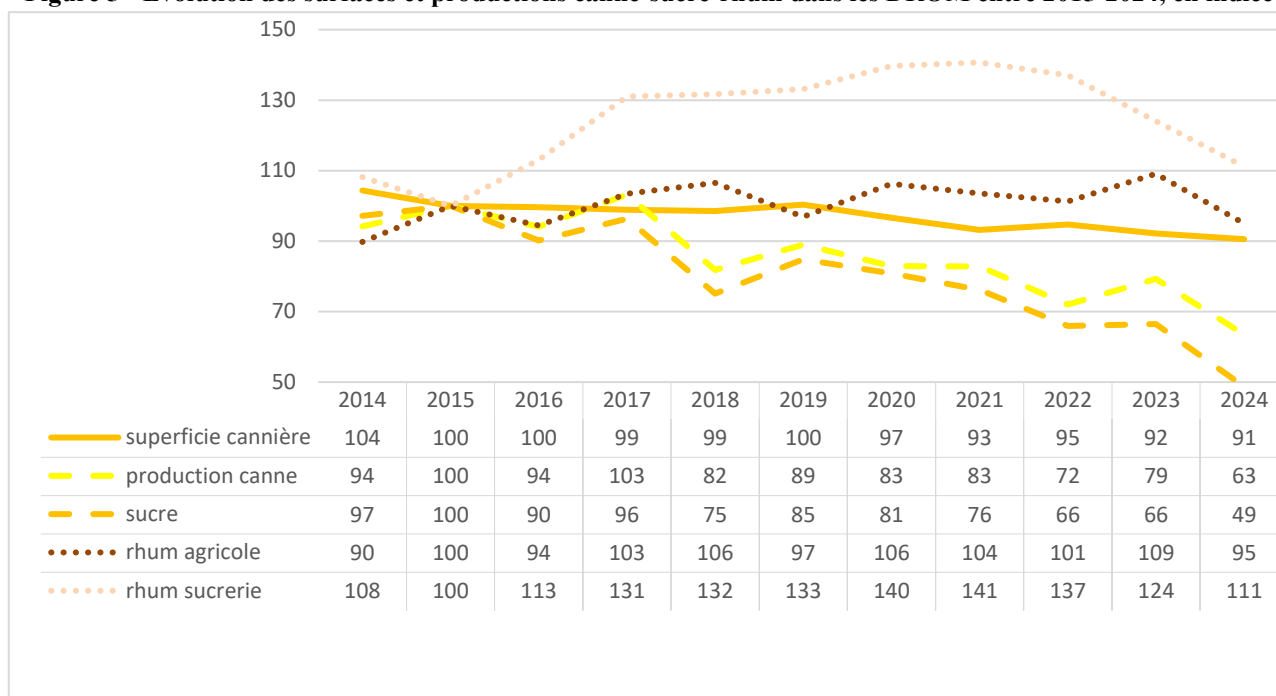
Tableau 4 - Exécution financière de la mesure canne-sucre-rhum tous DROM en 2024

Montants en milliers €	2023	2024
Allocation	74 860	74 860
Montant payé	74 774	74 671
Réalisation (%)	99,9%	99,7%

Source : ODEADOM

En 2024, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « Canne-Sucre-Rhum » était de 74 860 000 €. Elle est stable depuis 2009. Les montants payés ont atteint 74 670 568 € et le taux d'exécution s'établit à 99,7%. Cette mesure se décompose en trois actions, ciblées vers les usines sucrières, les producteurs de canne et les distilleries.

La production de canne atteint 1 757 928 tonnes en 2024, soit une baisse de 19,9% par rapport à 2023. La production de sucre suit la même tendance avec une baisse de 26,7% par rapport à 2023, elle atteint 129 108 tonnes en 2024. Enfin, la production de rhum agricole suit la même évolution avec une baisse de 12,9% en un an et atteint 126 400 Hectolitre d'Alcool Pur en 2024.

Figure 5 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum dans les DROM entre 2015-2024, en indice

Sources : Données ODEADOM, AGRESTE et DAAF

Les indices sont calculés sur la base 100 pour la valeur de chaque série en 2015

Les principaux indicateurs de performance relatifs à la mesure 3 visent à suivre les volumes de production, les volumes aidés et les surfaces implantées, à l'échelle de l'ensemble des DROM et des départements.

La production de canne chute de près de 20%, dans un contexte de léger recul de la superficie plantée.

En 2024, la **superficie de canne** régresse légèrement par rapport à 2023 (-1,8%), parallèlement à l'évolution tendancielle de ces 9 dernières années (-1,2% par an en moyenne).

Après le rebond de 10,1% en 2023, la **production de canne** chute à un niveau historiquement bas, à 1 757 928 tonnes, soit près de 20% de moins qu'en 2023. Tous les départements sont touchés par cette chute importante des volumes ; à l'exception de la Martinique dont la baisse est moindre (-0,3% entre 2023 et 2024). La Réunion, principal producteur, affiche une baisse de près de 21% en 1 an.

Parallèlement à la baisse de production de canne, la production de sucre chute de près de 27% en 2024.

Il en est de même pour le **sucres** dont la **production** chute plus fortement encore que celle des volumes de canne récoltés : en 2024, elle tombe à 129 108 tonnes, soit 26,7% de moins qu'en 2023 ; en lien avec la baisse de près de 20% de la Réunion qui produit 84,3% du sucre de l'ensemble des DROM et la baisse de près de 50% de la Martinique et de la Guadeloupe qui produisent 15,7% du sucre de l'ensemble des DROM. Sur le long terme, la production de sucre est en repli tendanciel de 6,2% par an, en lien avec la baisse tendancielle de 4,4% par an des récoltes de canne depuis 2016.

Soutenue par le POSEI, la production de rhum est stable dans les DROM malgré le contexte de repli des récoltes de canne et de volumes de sucres produits.

L'industrie du rhum à la Réunion se caractérise par une **production de rhum de sucrerie** importante, produisant 75 % du rhum de sucrerie et 42 % de la quantité totale de rhum produit par l'ensemble des DROM. Par ailleurs, l'évolution tendancielle de la fabrication globale de rhum est stable sur la période 2016-2024 sur ce territoire.

La filière rhum agricole est quant à elle davantage implantée en Martinique et en Guadeloupe, avec respectivement 70% et 28% des volumes produits en 2024. Entre 2023 et 2024, la **production de rhum**

agricole a baissé de 4,8% en Martinique et de 27,1% en Guadeloupe. Les tendances de long terme demeurent stables sur la période 2016-2024 : +0,4 % en Martinique et 0,3 % en Guadeloupe.

Si de manière tendancielle, on observe un repli global des récoltes de canne (-4,4 % par an sur la période 2016-2024) et, donc, des volumes de sucre produits (-6,2 % par an), l'importance de la mesure 3 pour le maintien de la filière est très largement admise par les bénéficiaires de celle-ci. Seules les productions de rhum totale et agricole sont restées stables de manière tendancielle entre 2016 et 2024 (respectivement de 0,0 % et de 0,3 %).

Au regard de l'évolution à long terme des surfaces de canne, des volumes récoltés, des volumes de sucre produits et des volumes de rhum agricole distillés, **le soutien du POSEI contribue à l'atteinte des objectifs de la mesure 3**. Les fluctuations observées sont principalement liées aux conséquences d'événements conjoncturels et/ou climatiques.

2.4 Mesure 4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification

Le montant total payé en 2024 est de 31 726 350 €, soit une baisse de 6,3% en un an. L'évolution tendancielle est cependant en hausse annuelle de 3,7% sur la période 2016-2024. Les montants de la plupart des aides sont en baisse sur un an, que ce soit parmi les aides à la mise en marché comme l'aide à la commercialisation des productions locales (-4,0%) ou la commercialisation hors région de production (-13,5%) ou parmi les aides à l'accompagnement des filières comme les aides au transport lié à la collecte (-4,6%) et à la livraison (-22,3%). Cette baisse est en partie conjoncturelle, notamment liée aux pertes de production à la Réunion et en Guadeloupe. Après une année 2023 difficile du point de vue de la production, le niveau des aides est en léger rebond en Martinique, sans pour autant renouer avec les niveaux de 2022. Sur le total tous DROM pour la période 2016-2024, les évolutions tendanciennes annuelles restent positives pour presque l'ensemble des aides.

Tableau 5 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification, tous DROM en 2024

Montants en milliers €	2024	Évolution 2023-2024 (1 an)	Évolution tendancielle 2016-2024
Montant FEAGA	16 605	9,5%	3,0%
Montant CIOM	15 121	-19,1%	4,3%
Montant total	31 726	-6,3%	3,7%
Taux d'exécution	99,4%	0,4 pt	1,1 pt

Sources : ODEADOM | ASP

Le programme POSEI permet de maintenir, les quantités produites, bien que les situations restent très contrastées entre les différents DROM et que les conditions de production soient dégradées.

Les filières de diversification végétale connaissent des difficultés dans plusieurs DROM en 2024, qui se traduisent de manière générale par une baisse des volumes totaux aidés. Les volumes de fruits et légumes aidés entre 2023 et 2024 dans le cadre de la commercialisation locale des productions sont en baisse de 8,0%. L'évolution tendancielle annuelle reste positive, à +2,9% sur la période 2016-2024. Le volume de fleurs et plantes aidées progresse lui de 7,9% entre 2023 et 2024 et de 6,3% en tendanciel annuel sur 2016-2024. La situation des filières reste contrastée entre les différents DROM, avec un accroissement de la production de fruits et légumes aidée relativement importante en Guyane (+37,0%) et des difficultés plus marquées en Guadeloupe et à la Réunion, liées aux événements météo défavorable, tandis qu'en Martinique les volumes aidés ne se rétablissent que partiellement après une année 2023 marquée par d'importantes baisses de production.

Les filières de diversification végétale au sein du paysage agricole des DROM demeurent actives mais montrent des signes de fragilité. L'évolution de la production est structurelle (phénomène de vieillissement des producteurs et repli de la SAU dans les Antilles et à la Réunion), mais est également soumise aux

événements conjoncturels affectant la production. En 2024, les productions de fruits et de légumes ont subi des pertes importantes nécessitant le recours aux aides pour circonstances exceptionnelles à la Réunion et en Guadeloupe, respectivement en raison des dégâts occasionnés par le cyclone Belal, et par les fortes pluies en saison sèche. La Guyane et la Martinique ont connu des conditions de productions relativement plus favorables mais ont été touchées par des épisodes de sécheresse qui ne leur ont pas permis de véritablement augmenter leur niveau de production. A Mayotte, les conditions de production ont été relativement favorables en 2024, à l'exception des semaines de passage du cyclone Chido fin décembre, avec des destructions qui ont occasionné une chute de la production en 2025.

Tableau 6 - Indicateurs de mise en œuvre de la mesure Productions végétales de diversification, tous DOM en 2024

Indicateurs*		2024	Evolution 2023-2024 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2016-2024
Aide à la commercialisation locale	Volume de fruits et légumes aidé (tonnes)	41 719	-8,0%	2,9%
	Volume de fleurs et plantes aidé (tonnes, 1000 tiges en 2018)	5 489	7,9%	6,3%
Aide à la transformation	Tonnages aidés (t)	5 737	-4,4%	4,4%
	Nombre de bénéficiaires	22	0,0%	5,6%
Aide à la commercialisation hors région de production	Tonnages aidés (t)	4 383	-27,1%	-1,2%
	Nombre de bénéficiaires	16	18,8%	-2,2%

Sources : ODEADOM

*seuls 3 indicateurs sont présentés, le tableau des indicateurs complet est présenté dans le rapport

La dynamique de structuration pour les filières végétales se poursuit de manière inégale dans les différents DOM, avec un apport du POSEI jugé essentiel par l'ensemble des acteurs.

L'objectif de structuration des filières en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché, ainsi que le regroupement des producteurs dans des structures collectives organisées et reconnues est généralement plus avancée à la Réunion avec une nette hausse tendancielle annuelle des volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre du soutien à la commercialisation des productions locales, et malgré une baisse conjoncturelle pour l'année 2024. Pour les autres territoires, le constat est plus mitigé. La mobilisation croissante des aides au transport et à l'agriculture dans les communes isolées de Guyane marque un progrès dans la recherche d'aides adaptées au contexte local. La situation à Mayotte rend encore difficile la mise en œuvre d'une véritable structuration. Le montant mobilisé pour les aides à l'accompagnement des filières est en baisse de 18,3% entre 2023 et 2024, mais reste en hausse tendancielle annuelle de 5,7% sur la période 2016-2024. Les volumes aidés pour le transport diminuent dans l'ensemble, avec une baisse de 11,8% pour l'aide transport - collecte et de 35,2% pour l'aide transport - livraison. Parmi les aides à la mise en marché contribuant à l'objectif de structuration, les volumes aidés par l'aide à la transformation sont en baisse de 4,4% entre 2023 et 2024.

L'élargissement des circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés, présente des résultats mitigés avec des baisses significatives pour certaines filières et certains DROM.

Les tonnages aidés dans le cadre de la commercialisation hors région de production connaissent sur un an une baisse de 27,1%, principalement due à une chute de ces volumes en Guadeloupe (-57,9% en un an) liée aux conditions de production dégradées. Les tonnages aidés sont en baisse tendancielle annuelle de 1,2% sur la période 2016-2024. Les opérateurs indiquent que ces aides à l'exportation sont essentielles en raison d'économie d'échelles limitées et de l'éloignement des DROM. L'aide complémentaire à la commercialisation locale des productions locales est un autre levier de diversification des débouchés, qui enregistre une baisse des volumes aidés de 22,5% entre 2023 et 2024.

2.5 Mesure 5 : Actions en faveur des productions animales

Sur la campagne FEAGA 2025, le montant total versé au titre de la mesure en faveur des productions animales s'élève à 66 403 541 €, soit une augmentation de 4,3 % par rapport à la campagne FEAGA 2024, soulignant une évolution tendancielle annuelle en hausse de 1,9 % depuis 2017. Cette dynamique est portée par l'aide à la structuration de l'élevage, qui enregistre une croissance de 5,4 % sur la campagne POSEI 2024 par rapport à 2023 et de 3,6 % en moyenne annuelle depuis 2016. En 2024, elle atteint 52 493 581 €, soit 79,1 % de la mesure. Cette croissance est due à l'essor de la structuration de la filière avicole, dont les aides augmentent de 6,6 % chaque année depuis 2016, atteignant 14 548 738 €, soit 27,7 % du total des aides. À l'inverse, la production bovine recule dans les DROM. Les aides à la structuration de l'élevage pour la filière bovine diminuent de 0,6 % en moyenne depuis 2016 et s'élèvent aujourd'hui à 7 988 295 €. Cette tendance est confirmée par la baisse de consommation des crédits alloués aux primes animales. Ce dispositif, dont 97 % des crédits sont alloués au secteur bovin, enregistre une baisse de 3,7 % par rapport à 2023 et une baisse tendancielle annuelle de 4,0% sur une tendance de huit ans.

Tableau 7 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions animales, tous DROM en 2024

Montants en milliers €	2024	Pourcentage	Évolution 2024-2023 (1 an)	Évolution tendancielle 2016-2024
Primes animales	11 609	17,6%	-3,7%	-4,0%
Dont Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant	9 221	79,4%	-3,9%	-4,5%
Dont Prime à l'abattage	2 064	17,8%	-2,2%	-2,3%
Structuration de l'élevage	52 494	79,4%	5,5%	3,6%
Dont la filière porcine	10 470	19,9%	0,8%	4,2%
Dont la filière avicole	14 549	27,7%	4,4%	10,0%
Dont la filière bovine	7 988	15,2%	2,8%	-0,6%
Importation animaux vivants	1 984	3,0%	-0,8%	2,3%
Montant total	66 087	100%	3,5%	1,8%

Source : ODEADOM

Une filière bovine en difficulté sur l'ensemble des territoires suite à de fortes décapitalisations

En 2024, la filière bovine dans les départements d'outre-mer a connu un recul marqué. En Guadeloupe, les aides à la structuration pour la filière bovine ont chuté de 0,5% et les primes animales de 3,9% par rapport à 2023. Le cheptel bovin a diminué de 6,2%, et les abattages ont enregistré une baisse de 3,7%. La tendance est également à la baisse sur une plus longue période, avec une diminution de 4,2% du cheptel entre 2016 et 2024. Les vols récurrents, les attaques de chiens divagants et la présence de la gale sont des éléments qui conduisent certains éleveurs à renoncer à poursuivre leur activité. En Guyane, les tendances sont similaires, avec une baisse de 6,4% des abattages. Les aides à la structuration sont cependant en hausse de 3,7% en un an et le cheptel progresse de 7,2%. Les primes animales enregistrent une diminution de 3,7%. En Martinique, les aides à la structuration pour la filière bovine diminuent de 2,3% en un an et les primes animales baissent de 3,1%. Le cheptel bovin progresse cependant de 7,2% en 2024, les abattages diminuent quant à eux de 6,4%. À La Réunion, les aides de structuration progressent de 4,2% en un an, mais on observe cependant une diminution de 1,4% du cheptel et de 6,3% des abattages bovins. Les primes animales reculent de 3,7% en un an, à l'instar du nombre de têtes primées (-3,7%).

Ces baisses généralisées reflètent des défis structurels communs, tels que les conditions climatiques défavorables, et les coûts de production élevés avec l'importation de céréales pour l'alimentation. Le contexte d'inflation est à l'origine de l'augmentation des coûts. Par ailleurs, la filière est confrontée à des enjeux cruciaux d'amélioration technique et de gestion des pâturages, alors que la pression foncière limite l'accès aux terres pour le pâturage.

Tableau 8 - Abattages bovins dans les DROM

Valeur 2024	Evolution 2023-2024 (1 an)	Evolution tendancielle
-------------	----------------------------	------------------------

			2016-2024
Abattages Guadeloupe (t.e.c.)	1 110	-3,7%	-4,1%
Abattages Martinique (t.e.c.)	652	-5,0%	-5,2%
Abattages Guyane (t.e.c.)	451	-6,4%	1,5%
Abattages La Réunion (t.e.c.)	1 421	-6,3%	-1,6%

Source : ODEADOM

La filière volaille de chair en pleine croissance dans les DROM

Contrairement à la filière bovine, la filière volailles de chair, connaît une dynamique positive en 2024 dans les DROM comme chaque année. En Guadeloupe, les montants versés à cette filière ont connu une augmentation significative de 11,0%, illustrant une hausse des volumes d'abattage (+3,7%) et un développement des activités coopératives. À La Réunion, une hausse de 9,4 % des montants versés reflète également une tendance favorable. Au cours de la période 2016-2024, la production avicole a affiché une croissance annuelle de 4,5 % en Guadeloupe, 22,2 % en Guyane, et 5,2 % à La Réunion, soutenue par des investissements dans des infrastructures modernes et une meilleure structuration des filières. En Guyane, les aides pour l'aviculture ont fortement diminué (-89,1%). Cette forte baisse s'explique par l'absence de dépôt de dossier de la part du bénéficiaire principal (atelier d'abattage) en raison de difficultés financières. A Mayotte, les aides à la fabrication de produits avicoles et cunicoles ont progressé de 20,8% en un an, et les aides à leur commercialisation de 20,1%, permettant d'atteindre respectivement 659 050 kg et 578 174 kg de carcasses de volaille.

La filière avicole reste malgré tout en partie dépendante des importations, notamment d'œufs à couvrir et/ou de poussins d'un jour, bien que ces importations commencent à diminuer. En 2024, les aides à l'importation d'œufs à couvrir ont diminué de 16,2% par rapport à 2023. Les aides à l'importation de poussins ont quant à elles augmenté de 18,7% en un an, mais enregistre une baisse tendancielle annuelle de 3,6% depuis 2016. Ces chiffres soulignent l'investissement des filières dans des couvoirs car l'évolution tendancielle sur 8 ans des montants versés est en hausse de 13,3% pour les œufs à couvrir.

Tableau 9 - Production des filières avicoles dans les DROM

	Valeur 2024	Evolution 2023-2024	Evolution tendancielle 2016-2024
Abattages Guadeloupe (t.e.c.)	1 400	3,7%	4,5%
Abattages Martinique (t.e.c.)	1 962	0,9%	1,2%
Abattages Guyane (t.e.c.)	603	-13,9%	22,2%
Abattages La Réunion (t.e.c.)	21 989	6,3%	5,2%
Abattages relatif à l'aide à la commercialisation Mayotte – (Kg)	578 174	16,8%	32,5%

Source : ODEADOM

La filière porcine est en difficulté

La filière porcine est en difficulté dans tous les territoires sauf à la Réunion, dans un contexte économique marqué par l'inflation et une aide à la structuration de la filière en diminution de 6,8% en un an. A La Réunion, seul territoire en progrès pour cette production, les aides à la structuration de la filière ont augmenté de 2,3% en un an. La production a quant à elle progressé de 3,8% et le cheptel de 1,8%. En Guadeloupe, les aides à la filière ont baissé de 6,8 % par rapport à 2023. Toutefois, certains signes positifs apparaissent, comme le maintien des aides à l'importation de porcelets en 2024, malgré la baisse du montant, après la reprise des aides en 2023 (24 480 € en 2024 contre 32 401 € versés en 2023). En Guyane, les contraintes climatiques, notamment la sécheresse, ont également impacté la filière porcine, entraînant une réduction des abattages (-20,8% en 2024) afin de recapitaliser le cheptel (+29,1% en un an). Les aides à la filière ont diminué de 20,6% en 2024 après une augmentation de 26,1 % en 2023, témoignant des difficultés structurelles.

En Martinique, les aides dédiées à la production porcine ont progressé de 30,6% en 2024. La filière fait face à plusieurs défis parmi lesquels elle identifie celui du prix élevé des terres et les obstacles administratifs pour les nouveaux éleveurs. La hausse des coûts de production, en raison de l'augmentation des prix des aliments, complique également la situation, forçant le secteur à s'adapter pour assurer sa viabilité à long terme. Les volumes d'abattage de la filière sont ainsi en recul de 18,9% en un an.

Les difficultés de la filière porcine sont notamment illustrées par la baisse annuelle tendancielle des abattages dans tous les territoires, à l'exception de la Réunion.

Tableau 10 - Abattages porcins dans les DROM

	Valeur 2024	Evolution 2023-2024	Evolution tendancielle 2016-2024
Abattages Guadeloupe (t.e.c.)	999	-6,3%	-5,0%
Abattages Martinique (t.e.c.)	902	-18,9%	-1,8%
Abattages Guyane (t.e.c.)	355	-20,8%	-1,7%
Abattages Réunion (t.e.c.)	11 665	3,8%	0,4%

Source : ODEADOM

2.6 Mesure 6 : Régime Spécifique d'Approvisionnement

Lors de l'exercice financier FEAGA 2025, un montant de 26 895 793 € a été versé au titre du RSA. Cette aide étant payée au fil de l'eau, ce montant se répartit entre des versements relatifs au programme POSEI 2025, à hauteur de 20 470 714 €, et au programme POSEI 2024, à hauteur de 6 425 079€. L'allocation budgétaire attribuée à la mesure « RSA » étant de 26 900 000 €, le taux d'exécution du FEAGA 2024 pour cette mesure est de 99,9%. Le nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide RSA s'est élevé à 47 en 2024 contre 46 en 2023. Le montant total payé au titre de la campagne 2024 s'élève à 26 293 257 € soit 2,5 % de plus qu'en 2023.

Tableau 11 - Introductions RSA (origine UE) par DROM

Origine UE		2024	% de l'enveloppe	Evolution 2023-2024	Evolution tendancielle annuelle 2016-2024
Tous DROM	Quantités réalisées (t)	324 608	100%	0,6%	-0,8%
Guadeloupe	Quantités réalisées (t)	55 931	15%	-2,5%	-0,1%
Martinique	Quantités réalisées (t)	41 079	16%	3,5%	-4,4%
Guyane	Quantités réalisées (t)	10 594	6%	0,0%	-0,9%
La Réunion	Quantités réalisées (t)	210 889	59%	1,1%	0,0%
Mayotte	Quantités réalisées (t)	6 159	4%	-5,5%	-2,5%

Source : ODEADOM

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement a pour premier objectif de **permettre aux opérateurs des filières animales d'importer des matières premières et des aliments pour animaux de qualité répondant aux besoins nutritionnels des animaux à un prix compétitif pour les éleveurs**. Avec près de 313 000 tonnes de matières premières importées destinées à l'alimentation animale, le dispositif joue un rôle majeur dans l'approvisionnement des filières animales ultramarines. Ce dispositif permet l'acheminement de matières premières diversifiées et d'assurer la production d'aliments adaptés aux besoins des éleveurs locaux dans chaque DOM. La fourniture d'aliments du bétail adaptés aux besoins des animaux constitue la base nécessaire au développement des cheptels d'animaux et des volumes de viande. D'après les réponses à l'enquête RSA, ce dispositif permettait de couvrir 47% des surcoûts subis par les provendiers et revendeurs importants des matières premières destinées à l'alimentation animale.

Le RSA vise également à **permettre aux industries agroalimentaires ultramarines d'importer des matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine**. Cet objectif s'appuie sur différents indicateurs, dont le nombre d'employés des opérateurs, des IAA ainsi que des volumes et quantité de produits transformés et réexportés. Le RSA permet de significativement soutenir l'industrie agroalimentaire dans les DOM tant en matière d'approvisionnement en matières premières que d'emploi. En revanche l'effet du RSA sur les exportations est plus mesuré compte tenu de la faible proportion de volumes réexpédiés sur le total de volumes importés. En 2024, parmi les 15 entreprises de transformation bénéficiant de la mesure RSA dont les réponses ont pu être exploitées, le nombre d'employés directement impliqués dans l'activité s'est élevé à 902 ETP auxquels il faut ajouter 295 ETP employés au sein d'activités ne bénéficiant pas directement du RSA soit un total de 1197 ETP.

Le RSA joue un rôle significatif dans l'approvisionnement de certaines matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire.

Enfin le RSA a pour objectif de **permettre le développement de productions maraîchères et horticoles nouvelles à partir de plants et semences certifiées**. Le niveau d'atteinte de cet objectif est plus difficilement mesurable dans la mesure où seul un opérateur en bénéficie pour cette activité et les volumes sont en baisse continue. Les volumes de plants certifiés bénéficiant du RSA sont passés de 104 tonnes en 2023 à 130 tonnes en 2024.